Mise à jour du 6 juillet 2026

Vous trouverez dans ce document toutes les nouveautés liées à la mise à jour de MesParcelles du lundi 6 juillet pour la version 158. Ce document présente les changements ou évolution pour la région Normandie.

Sommaire

Menu carte 2
Balance globale azotée 2
Nouvelle édition registre phytosanitaire 6

Menu carte

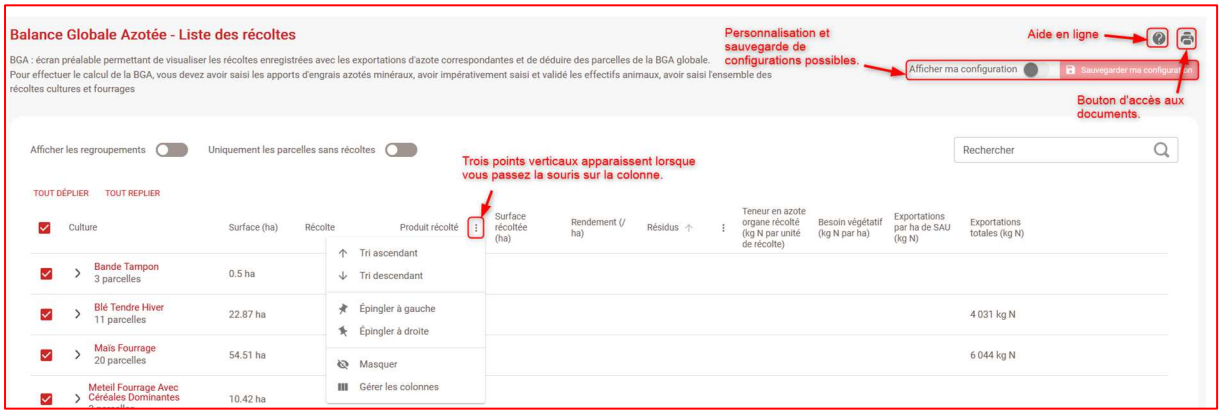
Le menu « Carte » fait sa réapparition dans cette mise à jour. Il se trouve à gauche de l'onglet « Mon exploitation » (cf. photo ci-dessous). Vous pouvez accéder à ce menu depuis n'importe quelle page et choisir la carte qu'il vous faut. Chaque carte ayant ses spécificités, il est désormais plus simple de choisir la carte voulue.

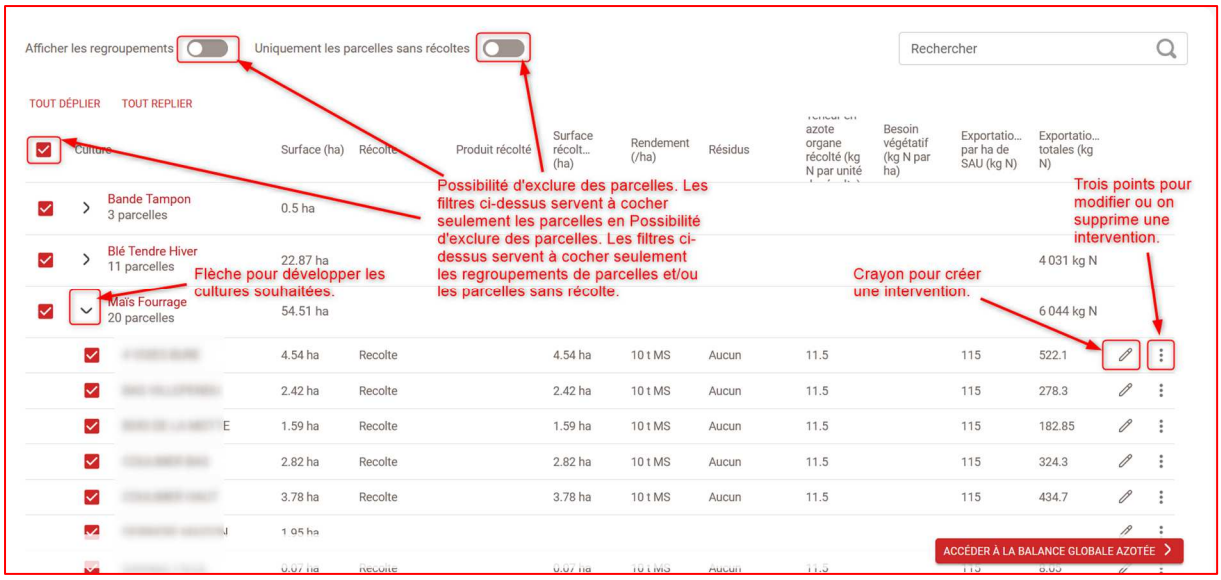


Balance globale azotée

La refonte de la Balance Globale Azotée (BGA) fait son apparition sur MesParcelles avec cette mise à jour 158.

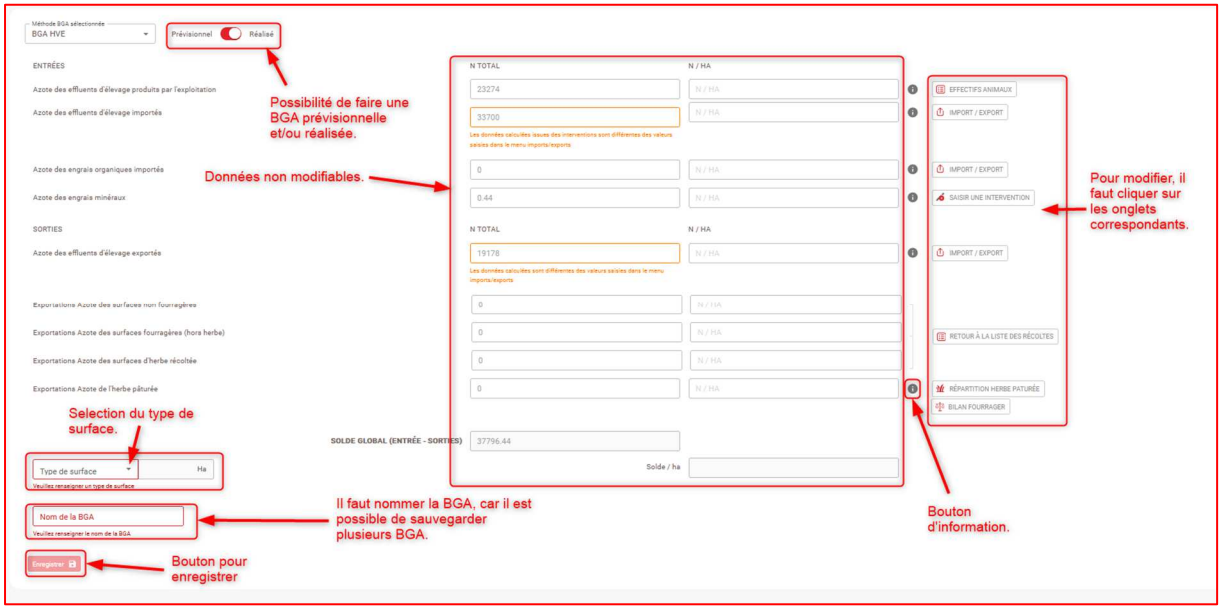
Lorsque vous arrivez sur la BGA, c'est la page de la liste des récoltes qui apparaît. Cette page permet de voir les récoltes qui sont alors saisies sur MesParcelles. On y trouve le type de récolte, le produit récolté, la surface récoltée, le rendement, le devenir des résidus, la teneur en azote organe récolté, les exportations par ha de SAU et les exportations totales. Si vous avez oublié une récolte ou si vous avez envie de modifier ou de supprimer une récolte, vous le pouvez grâce au crayon pour une nouvelle intervention, et avec les trois points verticaux pour une modification ou une suppression. La configuration de la liste est possible grâce aux multiples coches, à la gestion des colonnes… Vous pouvez également sauvegarder votre configuration pour la retrouver lors d'une prochaine connexion (cf. captures d'écran ci-dessous).





Pour accéder à la BGA, il faut donc cliquer sur « ACCEDER À LA BALANCE GLOBALE AZOTEE » en bas à droite de la page « Liste des récoltes ».

C'est sur cette page que vous verrez toutes les informations de votre balance globale azotée. Toutes les données proviennent des différentes saisies que vous avez effectuées sur MesParcelles. Chaque donnée peut être modifiée en cliquant sur les boutons correspondants sur la droite. MesParcelles vous avertit si les données import/export sont différentes des données calculées.



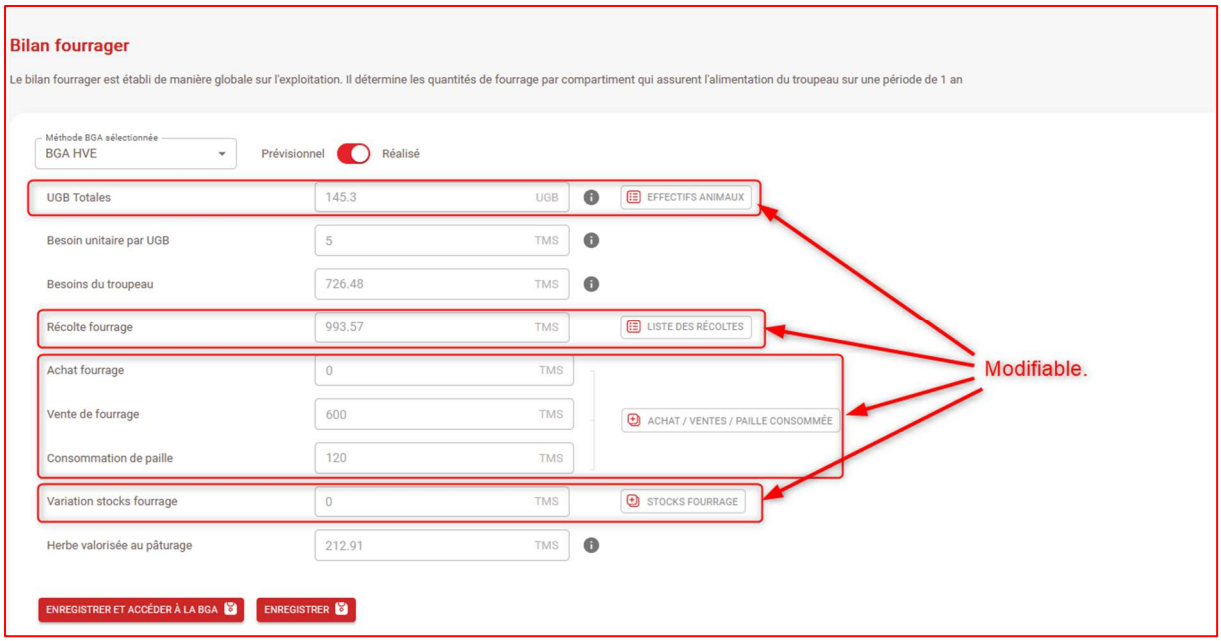
Les boutons vous renvoient vers la page concernée. Par exemple, si vous voulez modifier les effectifs animaux, vous cliquez sur le bouton concerné et vous êtes redirigé directement sur la page des effectifs animaux.



Pour la répartition du pâturage, c'est une fenêtre qui s'ouvre directement sur la page de la BGA. Il faut renseigner la répartition du mode de pâturage pour pouvoir finaliser la BGA.

Une fois votre BGA enregistrée, vous pouvez la retrouver dans les documents > Fertilisation > Fertilisation réalisée > Balance Globale Azotée.

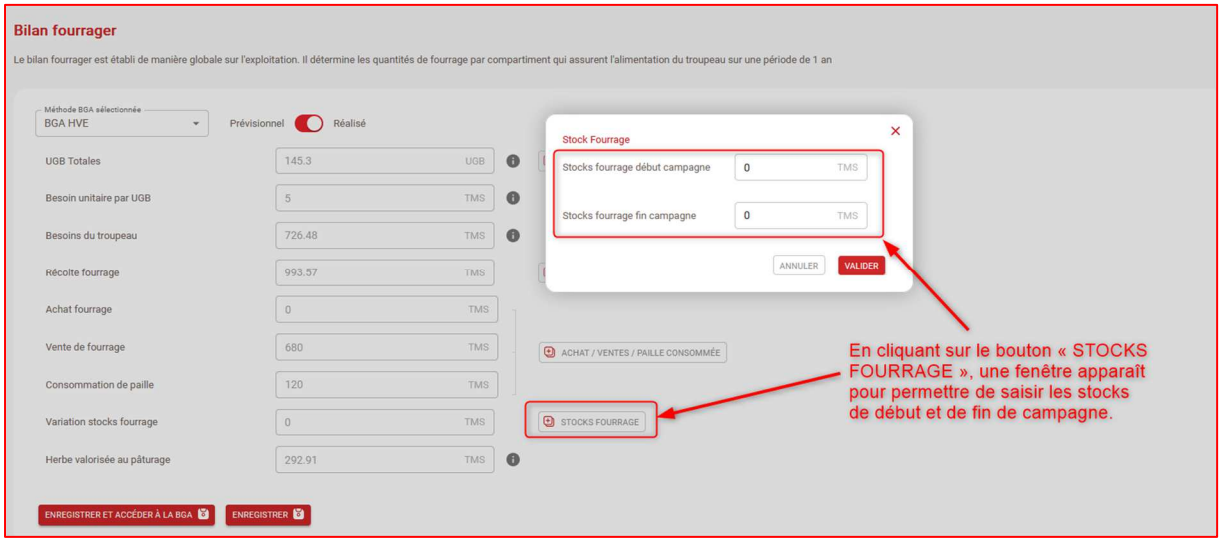
En lien avec la BGA mais dans un menu spécifique, il y a le bilan fourrager. Pour y accéder, il y a deux solutions : soit par la BGA, comme sur la capture d'écran plus haut (en dessous de la répartition de l'herbe pâturée), soit par l'onglet « Intervention ». Cette page permet de gérer les besoins en fourrage des animaux. On y trouve donc une ligne « Effectifs animaux » et deux lignes sur les besoins du troupeau en tonnes de matière sèche. Ces deux lignes ne sont pas modifiables, le besoin en tonnes de matière sèche est défini à 5 tonnes par rapport à la BGA HVE. Vient ensuite toute une partie sur les fourrages. On y retrouve les récoltes, les achats/ventes, la consommation de paille et les variations de stocks. Toute cette partie du bilan fourrager est modifiable. Une fois tous les éléments renseignés, l'herbe valorisée au pâturage se calcule automatiquement selon le besoin du troupeau et les récoltes effectuées. C'est cette herbe valorisée au pâturage qu'il faut ensuite répartir dans la page de la BGA.



Les lignes « EFFECTIFS ANIMAUX » et « LISTE DES RÉCOLTES » vous renvoient vers les pages concernées. En ce qui concerne la ligne « ACHATS / VENTES / PAILLE CONSOMMÉE », vous êtes renvoyé vers une page dédiée.



Pour la ligne « STOCKS FOURRAGE », une fenêtre s'ouvre directement sur la page « BILAN FOURRAGER » et permet de saisir les stocks de début et de fin de campagne.

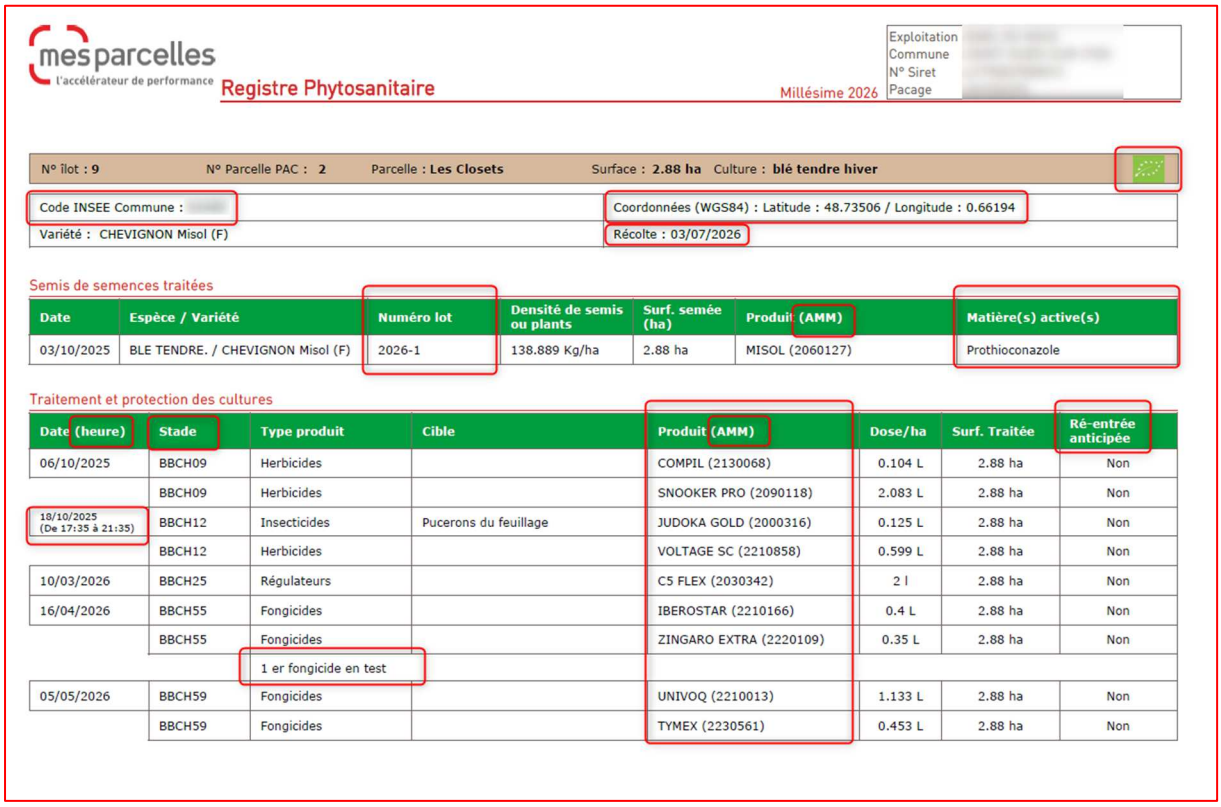


Il faut valider pour que les changements soient pris en compte. Une fois toutes les informations renseignées, votre balance globale azotée est terminée.

Vous avez la possibilité de faire votre BGA en prévisionnel. Ce prévisionnel se base sur la complétion du plan prévisionnel azoté. Il faudra donc avoir fait son prévisionnel N pour avoir des données renseignées dans la BGA prévisionnelle.

Nouvelle édition registre phytosanitaire

Pour se mettre en conformité avec l'arrêté du ministère établi fin 2025, qui prévoit plus de renseignements sur la complétion du registre phytosanitaire, MesParcelles a répondu aux exigences du registre phytosanitaire dans cette mise à jour 158. Une nouvelle édition réglementaire phytosanitaire fait donc son apparition avec les données présentées sur la capture d'écran ci-dessous.



mesparcelles
l'accélérateur de performance

Registre Phytosanitaire Millésime 2026

Exploitation
Commune
N° Siret
Pacage

N° îlot : 9 N° Parcelle PAC : 2 Parcelle : **Les Closets** Surface : **2.88 ha** Culture : **blé tendre hiver**

Code INSEE Commune :
Coordonnées (WGS84) : Latitude : 48.73506 / Longitude : 0.66194
Variété : CHEVIGNON Misol (F)
Récolte : 03/07/2026

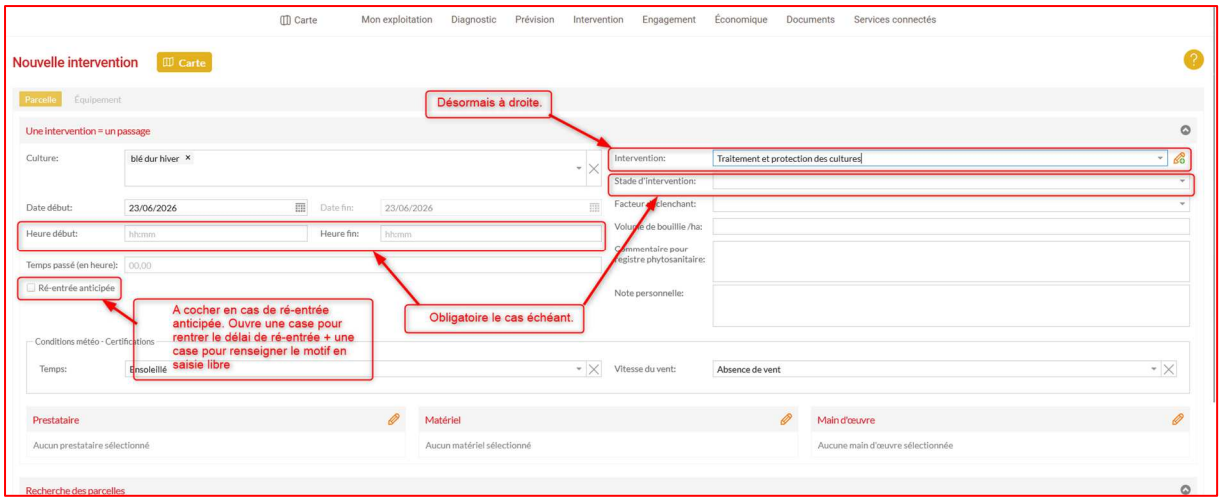
Semis de semences traitées

Date	Espèce / Variété	Numéro lot	Densité de semis ou plants	Surf. semée (ha)	Produit (AMM)	Matière(s) active(s)
03/10/2025	BLE TENDRE. / CHEVIGNON Misol (F)	2026-1	138.889 Kg/ha	2.88 ha	MISOL (2060127)	Prothioconazole

Traitement et protection des cultures

Date (heure)	Stade	Type produit	Cible	Produit (AMM)	Dose/ha	Surf. Traitée	Ré-entrée anticipée
06/10/2025	BBCH09	Herbicides		COMPIL (2130068)	0.104 L	2.88 ha	Non
	BBCH09	Herbicides		SNOOKER PRO (2090118)	2.083 L	2.88 ha	Non
18/10/2025 (De 17:35 à 21:35)	BBCH12	Insecticides	Pucerons du feuillage	JUDOKA GOLD (2000316)	0.125 L	2.88 ha	Non
	BBCH12	Herbicides		VOLTAGE SC (2210858)	0.599 L	2.88 ha	Non
10/03/2026	BBCH25	Régulateurs		C5 FLEX (2030342)	2 l	2.88 ha	Non
16/04/2026	BBCH55	Fongicides		IBEROSTAR (2210166)	0.4 L	2.88 ha	Non
	BBCH55	Fongicides		ZINGARO EXTRA (2220109)	0.35 L	2.88 ha	Non
		1 er fongicide en test					
05/05/2026	BBCH59	Fongicides		UNIVOQ (2210013)	1.133 L	2.88 ha	Non
	BBCH59	Fongicides		TYMEX (2230561)	0.453 L	2.88 ha	Non

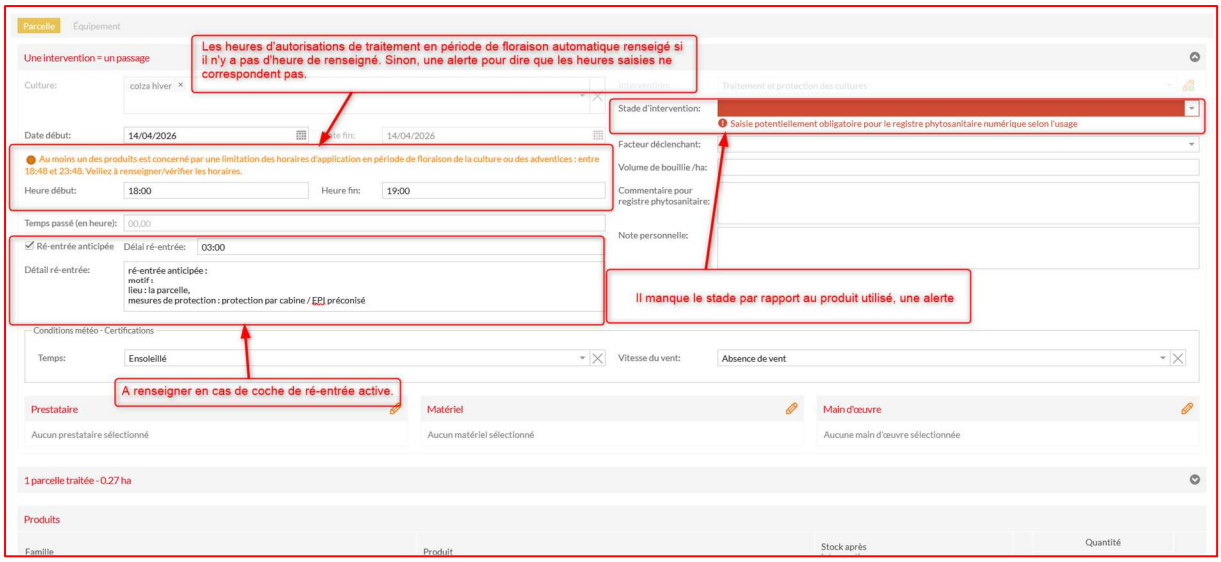
L'édition se veut donc plus fournie pour répondre à la réglementation. Sont ajoutés, des données de localisation (coordonnées GPS), les numéros de lots pour les semences utilisées, le numéro AMM des produits, la ré-entrée anticipée, le stade si le produit à un stade de début et/ou de fin, l'heure de traitement pour les produits nécessitant une réglementation sur ce point (période de floraison) ainsi que le symbole d'une parcelle conduite en agriculture biologique lorsque celle-ci est renseignée en conduite en agriculture biologique dans la fiche parcelle. Ces ajouts provoquent par conséquent des ajustements sur la création des semences ainsi que sur la page d'intervention.



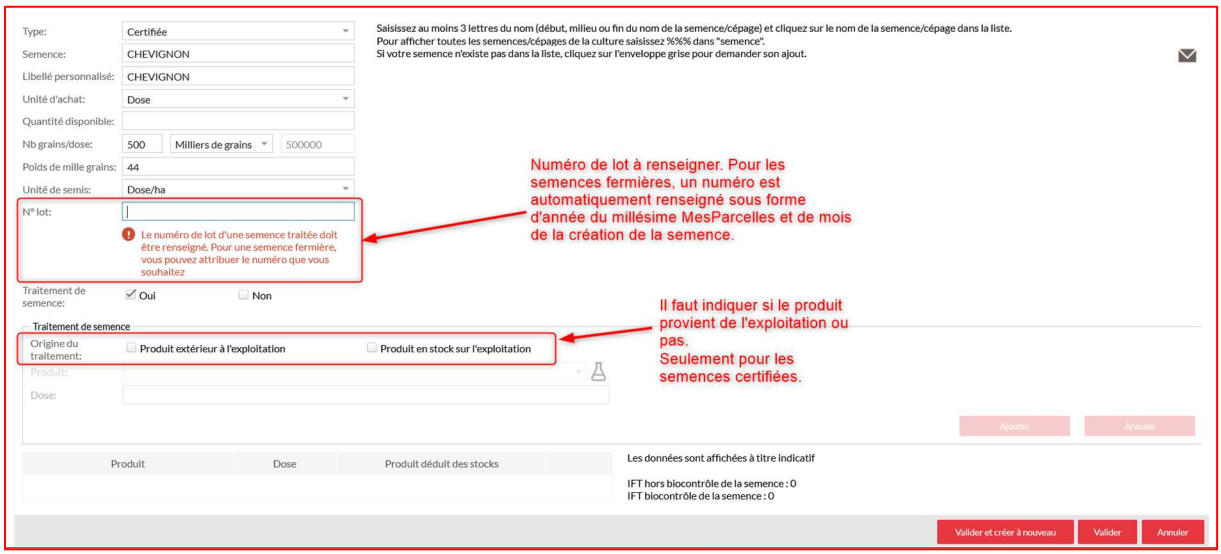
La liste déroulante « Intervention » se trouve maintenant sur la droite de la liste déroulante « Culture » au lieu d'être en dessous. On retrouve désormais en dessous la date et l'heure à renseigner si nécessaire. Il y a également une case à cocher s'il y a un délai de ré-entrée anticipée. Attention, il faut une justification pour ce délai. Si vous la cochez, deux cases à remplir vous seront proposées, il faut impérativement remplir ces cases pour pouvoir valider l'intervention. Selon le produit que vous choisissez, MesParcelles vous avertit qu'il faut un stade et/ou une heure de début et de fin d'intervention. Les heures sont renseignées automatiquement 1 h 30 avant le coucher du soleil et 2 h 30 après (marge de sécurité par rapport à la réglementation) dès lors que vous prenez un produit nécessitant de renseigner un horaire d'intervention. Ces horaires sont définis par département selon le siège de l'exploitation,

Dans tous les cas, s'il y a un doute sur un oubli d'heure ou de stade, MesParcelles vous en informe. Cela ne bloquera pas la saisie.

Une zone de saisie "Commentaire pour registre phytosanitaire" fait son apparition pour noter en saisie libre des informations que vous souhaitez voir apparaître sur l'édition du registre phytosanitaire. Une autre zone de saisir « Note personnelle » est ajoutée pour noter des informations que vous ne souhaitez pas retrouver dans l'édition du registre phytosanitaire.



Pour la saisie d'un semis, il faut désormais un numéro de lot ainsi que les produits de semences utilisés. Pour ce faire, MesParcelles a ajouté une case "numéro de lot". Vous pouvez saisir vos numéros sans limite de caractère, c'est-à-dire que si vous avez pour une variété plusieurs numéros de lots, vous pouvez les indiquer. Pour les semences certifiées, vous avez aussi deux cases à cocher pour indiquer si le produit de semence utilisé est issu de votre exploitation ou pas.



Au niveau de la vérification du registre phytosanitaire, trois nouveaux pictogrammes font leurs apparitions :

 Indique qu'il y a potentiellement un produit utilisé qui nécessite un horaire, ou que l'horaire indiqué n'est pas conforme à la réglementation.

 Indique qu'il est potentiellement obligatoire de définir un stade d'intervention.



Indique qu'un numéro de lot doit être ajouté à la semence.

A l'automne 2026, de nouvelles évolutions vont être déployées pour le registre phytosanitaire numérique.

Pour les ETA, l'ajout du numéro de SIRET apparaît dès lors qu'un traitement est effectué par cette dernière.

Retrouvez plus d'information avec l'aide en ligne MesParcelles disponible sur chaque page lorsque vous cliquez sur  .

L'équipe MesParcelles